

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Côté

<https://www.cadre21.org/membres/fe7a52592c42d0ed87f3f1e2>

Date d'obtention : 2021-12-03 20:59:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Remplir le questionnaire avec l'élève qui vient te voir (victime, témoins ou investigateur)
2. Si d'autres élèves sont impliqués, les rencontrer pour qu'ils remplissent le questionnaire afin d'avoir un meilleur portrait de la situation
3. Déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou non.
4. Si oui: Rencontrer l'investigateur, prendre son cellulaire, expliquer la situation et contacter le service de police
4. Si non: Rencontrer l'investigateur et lui faire remplir le questionnaire.
5. Référer au service de police pour qu'il poursuive l'intervention

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Qu'il est bien important de se référer au guide et de suivre les étapes puisque les situations peuvent parfois être ambiguës.
- Que nous devons terminer chaque étape avant de passer à la prochaine
- Qu'après la vue d'ensemble de la situation, s'il ne s'agit pas d'acte criminel, nous ne sommes pas dans l'obligation de contacter le service de police
- Si la situation n'a aucun impact sur la sphère scolaire, le service de police doit être interpellé directement et non faire la méthode SEXTO
- Avant de faire appel aux policiers il est idéal d'avoir le portrait global de la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, l'étape qui me semble la plus délicate c'est lorsqu'il s'agit d'un individu malveillant et que nous devons le rencontrer pour l'informer des démarches, saisir son cellulaire et attendre l'intervention des policiers. Il y a parfois des délais entre l'appel au policier et l'intervention puisque ce n'est pas une situation de crise. En admettant que l'élève remette son cellulaire et qu'il collabore bien, tout ira très bien. Par contre, si l'élève refuse de remettre son cellulaire et décide d'effacer les photos durant l'attente des policiers, quels sont les impacts possibles s'il ni toute les "accusations" de la victime. Comme nous sommes toujours soutenu par nos direction dans ces moments, je suis à l'aise d'appliquer la méthode Sexto dans mes futures intervention.